

## AVIS PUBLIC

---

### ORDONNANCES

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à sa séance ordinaire du 2 juillet 2020 et à sa séance extraordinaire du 31 juillet 2020, les ordonnances suivantes :

#### ORDONNANCES ADOPTÉES LE 2 JUILLET 2020 :

**OCA20 16 0211** autorisant l'occupation temporaire de la place Marcelle-Ferron ou, en cas de pluie, l'espace extérieur du pavillon du parc Saint-Viateur, les vendredis 4 et 11 septembre 2020, entre 17 h et 22 h 30, pour la tenue de l'événement « Cinéma ! Projection à la place Marcelle-Ferron » organisé par l'organisme à but non lucratif Le Amis de la place Marcelle-Ferron.

**OCA20 16 0213** autorisant un projet d'art mural sur une propriété municipale de l'arrondissement, à savoir la façade est du Centre communautaire intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran, conformément au deuxième paragraphe de l'article 2 oo) du Règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances.

#### ORDONNANCES ADOPTÉES LE 31 JUILLET 2020 :

**OCA20 16 0241** modifiant l'ordonnance OCA20 16 0212, laquelle décrète l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles », afin de déplacer l'événement du samedi, 5 septembre 2020 au samedi, 12 septembre 2020.

Tout autre élément de l'ordonnance OCA20 16 0212 est conservé tel qu'édicté par le conseil à sa séance du 2 juillet 2020.

#### **OCA20 16 0242** autorisant :

- l'occupation temporaire de l'avenue Bernard et du domaine public devant le Théâtre Outremont (1248, avenue Bernard) afin de permettre la tenue de prestations artistiques devant et près du Théâtre Outremont du 13 août 2020 au 11 septembre 2020, lesquelles sont organisées par la Corporation du Théâtre Outremont;
- conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

#### **OCA20 16 0244** autorisant :

- l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur et de son pavillon pour la tenue de l'événement Puces POP organisé par POP Montréal :
  - le 25 septembre 2020, de midi à 15 h;
  - le 26 septembre 2020, de midi à 18 h;
  - le 27 septembre 2020, de midi à 20 h.
- conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

#### **OCA20 16 0245** autorisant :

- l'occupation temporaire du parc Outremont dans le cadre des pique-niques de l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » aux dates et heures suivantes :
  - le vendredi, 7 août 2020 de 18 h à 20 h;
  - le samedi, 15 août 2020 de 10 h à 12 h;
  - le vendredi, 21 août 2020 de 18 h à 20 h;
  - le vendredi, 4 septembre 2020 de 18 h à 20 h;

- le samedi, 26 septembre 2020 de 10 h à 12 h.
- conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 6 août 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

